

DÉLIBÉRATION N°13

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MASSE
DU 4 NOVEMBRE 2011**

Vu le décret n° 97-1181 du 24 décembre 1997 modifié, portant statut de l'Etablissement public administratif « la Masse des douanes » et notamment son art.16 ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la remise gracieuse d'une créance pour un montant de 404,02 euros, correspondant au tableau repris en annexe.

Fait à Montreuil, le 4 novembre 2011

Le président,



Jérôme FOURNEL

**REMISE GRACIEUSE
CA DU 4 NOVEMBRE 2011**

UNITES REGIONALES	PERSONNES CONCERNEES	MONTANT DU TITRE DE RECETTE	OBSERVATIONS	DATE DE LA CRM
ILE DE FRANCE		404,02	Mme ABSALON, qui a été en congé de longue durée à compter du 15 mai 2007, est décédée le 4 décembre 2008 sans laisser de patrimoine. Son unique héritière, retraitée avec des ressources modestes, a obtenu un échéancier de paiement pour régler la dette due au charges (242,55 €). La remise gracieuse porte sur la dette relative à la redevance d'occupation de décembre 2008.	8/11/10
TOTAL		404,02		